



L'Observatoire pour la
Protection des Défenseurs
des Droits de l'Homme

Dossier de presse : L'Obstination du témoignage

Rapport annuel 2010

Septembre 2010

Contacts presse

FIDH
Fabien Maître / Karine Appy
+ 33-1 43 55 90 19 / 14 12

OMCT
Seynabou Benga
+ 41 22 809 49 39



fidh

L'Obstination du témoignage



Souhayr Belhassen
Présidente
de la FIDH

“Une société authentique, où la discussion et les débats sont une technique essentielle, est une société pleine de risques”¹. Ces quelques mots de l'historien américain Moses I. Finley résument fortement l'esprit de ce douzième rapport annuel de l'Observatoire. Dressant un état des lieux de la situation des défenseurs des droits de l'Homme dans le monde en 2009, ce rapport illustre la difficulté et le danger de promouvoir le débat d'idées, le pluralisme, la protection des libertés fondamentales et l'idéal démocratique, sur l'ensemble des continents.

Qui contrôle la société civile s'assure du résultat des élections

Cet adage, nombre d'Etats semblent l'avoir appliqué à la lettre cette année encore

Qui évoque la démocratie et l'Etat de droit dans nos sociétés contemporaines fait immédiatement référence au droit des peuples de choisir librement, par le vote, leurs dirigeants. Un droit qui suppose pour sa réalisation la conjugaison de différents éléments – respect des libertés d'association et d'expression, transparence, liberté d'information, liberté de réunion – sans lesquels aucun scrutin ne saurait être reconnu comme libre et équitable. Mais si de nombreuses élections ont effectivement eu lieu à travers le monde en 2009, beaucoup de ces scrutins n'ont pas répondu à ces exigences. Peu de dirigeants en place dans les pays autoritaires (mais aussi dans certains pays dits plus “démocratiques”), ont accepté de jouer le jeu du pluralisme. A de nombreuses reprises, nous avons assisté à un musellement de l'opposition, un asservissement des médias, et parfois même à des modifications constitutionnelles éhontées permettant à certains chefs d'Etat de se maintenir au pouvoir.



Eric Sottas
Secrétaire général
de l'OMCT

« Ce rapport illustre la difficulté et le danger de promouvoir le débat d'idées, le pluralisme, la protection des libertés fondamentales et l'idéal démocratique, sur l'ensemble des continents »

Dans un tel contexte, les défenseurs des droits de l'Homme ont encore une fois été soumis à une pression importante, quand ils n'ont pas payé de leur vie leur engagement. Le rôle qu'ils ont joué dans les processus électoraux ont à ce titre accentué une répression dont ils faisaient déjà l'objet auparavant, comme en *Iran*, au *Nicaragua* ou encore en *Tunisie*.

Certains Etats ne laissent que peu ou pas d'espace aux libertés d'association, de réunion ou d'expression. Dans quelques Etats comme l'*Arabie saoudite*, la constitution d'organisations de défense des droits de l'Homme est ainsi purement et simplement interdite. En *Libye*, la peine de mort est prévue pour toute personne appartenant à un groupe interdit. Dans d'autres Etats, la création d'associations reste soumise à une autorisation administrative préalable.

De telles pratiques entravent le travail des défenseurs, particulièrement en période électorale. En *Arménie* et en *Azerbaïdjan*, des observateurs électoraux ont ainsi été réprimés ou empêchés de faire un travail, tandis qu'au *Nicaragua*, les associations dénonçant les manipulations électorales ont été la cible des autorités durant toute l'année. De nombreux défenseurs se sont en outre trouvés en première ligne de la répression parce qu'ils s'opposaient à des pratiques pré-électorales douteuses ou à des élections irrégulières (*Mauritanie*, *Nigéria*, *République du Congo*), pour avoir dénoncé la violence post-électorale (*Kenya*, *Zimbabwe*) ou appelé à la tenue d'élections libres (*Soudan*) et au respect des principes démocratiques (*République démocratique du Congo*). Sur tous les continents, des attaques graves à la liberté de rassemblement ont eu lieu lors de telles périodes avec, dans certains cas, des arrestations massives de défenseurs (*Iran*).

1. Cf. Moses I. Finley, *Démocratie antique et démocratie moderne*, 1976, éd. Petite bibliothèque Payot.

Médias : une arme à double tranchant

Codes de la presse restrictifs, contrôle et surveillance des courriers électroniques... l'éventail des mesures prises pour museler les médias est extrêmement large. En *Somalie*, en *Fédération de Russie*, au *Kenya* ou encore au *Sri Lanka*, beaucoup de journalistes ont été assassinés ou détenus arbitrairement en 2009. D'autres médias ont été suspendus, ou des accords ont été passés avec leurs diffuseurs, afin que les émissions concernées ne soient plus captées par les populations.

Une fragilité de certains mécanismes intergouvernementaux

Est-ce un hasard si les mécanismes de protection au sein de certaines organisations intergouvernementales font l'objet d'atteintes répétées de la part des Etats? Nombre d'entre eux refusent toujours l'entrée sur leur territoire à certaines Procédures spéciales des Nations unies qui en font la demande (*Ouzbékistan, Pakistan, Zimbabwe*). Cette hostilité se vérifie d'ailleurs au sein du Conseil des droits de l'Homme et à l'Assemblée générale des Nations unies où les rapports de certains mécanismes sont soumis à des attaques virulentes.

Au niveau régional, la situation est tout aussi préoccupante. Au sein de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), par exemple, la *Russie*, l'*Ouzbékistan* et d'autres pays d'Asie centrale usent de tout leur poids pour discréditer les ONG participant chaque année aux "Réunions sur la mise en œuvre de la dimension humaine". Par ailleurs, beaucoup reste à faire pour que les décisions de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP) soient réellement mises en œuvre. Le mécanisme naissant au sein de l'Association des nations de l'Asie du sud-est (ASEAN) est quant à lui confronté à des défis considérables. Enfin, le degré de mise en œuvre d'instruments de l'Union européenne – telles que ses Orientations sur les défenseurs – est malheureusement trop souvent resté fonction de considérations politiques ou économiques.

Ce rapport annuel, qui aborde aussi la situation des défenseurs dans les pays d'Europe occidentale, montre que même au sein des démocraties les plus accomplies – ou qui s'affirment comme telles – la vigilance doit rester de mise, et la défense des droits fondamentaux peut toujours être remise en cause pour les besoins de politiques contestables, ou d'un plus grand contrôle des corps sociaux. Il montre en tout état de cause combien les défenseurs jouent un rôle primordial de rempart contre l'arbitraire et les abus, et demeurent plus que jamais la clé de voûte de l'Etat de droit.

L'obstination du témoignage

obs

Observatoire pour la
Protection des Défenseurs
des Droits de l'Homme

RAPPORT ANNUEL 2010



570 p.

L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme

Un programme conjoint de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT). L'Observatoire a été créé en 1997. Ce programme d'action est fondé sur la conviction que le renforcement de la coopération et de la solidarité à l'égard des défenseurs des droits de l'Homme et de leurs organisations contribue à briser l'isolement dans lequel ils se trouvent. Il se base également sur le constat de la nécessité absolue d'une réponse systématique des ONG et de la communauté internationale à la répression dont sont victimes les défenseurs. L'objectif de ce programme est double : intervenir pour prévenir ou remédier à des situations précises de répression contre les défenseurs des droits de l'Homme, et contribuer à la mobilisation internationale en faveur de la reconnaissance de leur rôle et de leur nécessaire protection aux niveaux régional et international.

La situation des défenseurs dans le monde



AFRIQUE SUBSAHARIENNE



L'année 2009 a été marquée par une multiplication d'assassinats que ce soit au *Burundi*, au *Kenya*, au *Nigeria*, en *République du Congo*, en *République démocratique du Congo (RDC)*, ou encore en *Somalie*. L'intensification de la répression a en outre été favorisée par un dénigrement systématique des défenseurs de la part de certains chefs d'États (*Gambie*).

Les défenseurs ont été particulièrement réprimés dans le contexte d'échéances électorales ou de crises politiques qui ont jalonné la région. Tel a été le cas en *Guinée-Conakry*, à la suite de la violente répression du 28 septembre 2009. Les défenseurs se sont aussi trouvés en première ligne de la répression à l'occasion de crises liées à des élections contestées (*Mauritanie*, *Nigeria*, *République du Congo*). Ceux qui ont dénoncé la violence post-électorale (*Kenya*, *Zimbabwe*) ou appelé à la tenue d'élections libres (*Soudan*) ont été assimilés à l'opposition et menacés, arrêtés, attaqués ou harcelés.

Dans les zones de conflit ou de post-conflit, les entraves à l'encontre des défenseurs se sont poursuivies en 2009 et le personnel humanitaire a continué d'être exposé à des risques considérables (*Somalie*, *Soudan*).

Les **défenseurs qui luttent contre l'impunité** et apportent leur soutien aux victimes, en particulier devant la Cour pénale internationale (CPI) ont également été fortement réprimés,

victimes de menaces, d'actes de harcèlement et d'intimidation (*Soudan*, *République Centrafricaine*, *RDC*).

La répression s'est par ailleurs accrue à l'encontre des défenseurs des **droits économiques, sociaux et culturels** sur l'ensemble du continent, et en particulier à l'égard de celles et ceux qui ont dénoncé la corruption. Certains ont été assassinés (*Burundi*, *Kenya*, *Nigeria*, *RDC*), d'autres menacés de mort (*Cameroun*, *RDC*), agressés (*Guinée Bissau*) ou arrêtés (*Cameroun*, *Kenya*, *Nigeria*). La **liberté du mouvement syndical** a aussi continué d'être entravée dans plusieurs pays du continent (*Djibouti*, *Ethiopie*, *Gambie*, *Zimbabwe*).

Si la **liberté de la presse** a gagné du terrain dans certains pays comme au *Sénégal*, des journalistes ont cette année encore trouvé la mort dans l'exercice de leurs fonctions (*Kenya*, *RDC*, *Somalie*). En outre, plusieurs États continuent de pénaliser les délits de presse (*Cameroun*, *Mauritanie*, *Niger*, *République du Congo*, *Rwanda*). La **liberté d'expression** est également restreinte autour de la question des conflits armés (RCA) et les États censurent les médias lors des échéances électorales (*Niger*, *RDC*, *Soudan*) et les utilisent pour relayer des propos dénigrant les activités de défense des droits de l'Homme.

ASIE



Les élections qui se sont déroulées dans plusieurs pays d'Asie en 2009 ont été entachées de nombreuses violations des droits de l'Homme et d'actes d'intimidation (*Afghanistan et Indonésie*). La répression dans le contexte post-électoral en *Iran* a par ailleurs conduit à des **arrestations massives** dans les rangs de manifestants pacifiques parmi lesquels de nombreux

défenseurs des droits de l'Homme. En *Birmanie*, la junte militaire a également pris le soin d'éradiquer toute contestation politique à la veille des élections de 2010.

Dans un tel contexte, de nombreux gouvernements ont continué de restreindre les **libertés d'expression, de rassemblement et d'association** et de contrôler l'**accès à l'information** (*Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Chine, Iran, Malaisie, Sri Lanka, Thaïlande, Vietnam*). De nombreux pays d'Asie ont de nouveau fait appel à des arguments sécuritaires pour restreindre les libertés fondamentales et la démocratie, maintenant ainsi en vigueur des lois répressives afin de restreindre les activités liées aux droits de l'Homme (*Malaisie, Sri Lanka*). Dans d'autres pays, de nouvelles législations ont été introduites pour entraver encore davantage les activités des défenseurs (*Cambodge, Indonésie, Bangladesh et Pakistan*).

Les avocats défenseurs des droits de l'Homme ont fait l'objet de violations systématiques de leurs droits en *Chine* et en *Birmanie*. Au *Vietnam*, ils ont été l'objet de poursuites judiciaires et ont été détenus. Au *Cambodge*, en *Iran*, au *Pakistan* et au *Sri Lanka*, ils ont également été victimes de harcèlement, de menaces de mort ou d'attaques.

En outre, les défenseurs des droits de l'Homme et les ONG ont également été pris pour cible pour avoir dénoncé les exécutions extrajudiciaires, la corruption et autres violations des droits de l'Homme commises par les forces de police, de sécurité et l'armée ainsi que pour avoir voulu combattre l'impunité de telles violations (*Bangladesh, Inde, Népal, Philippines, Sri Lanka et Thaïlande*). Les défenseurs luttant contre l'impunité ont continué d'être perçus comme une menace par les autorités et dénoncés comme "terroristes", "séparatistes" ou encore "supporters de forces anti-étatiques" (*Philippines, Sri Lanka, Thaïlande*) et été victimes de harcèlement (*Indonésie*).

Les **défenseurs des droits des femmes** ont été menacés et harcelés (*Afghanistan, Népal*) et ont fait l'objet d'intimidations (*Inde*). Les **défenseurs des minorités, notamment religieuses**, ont été soumis à des actes de harcèlement et de violence, particulièrement en *Inde* et au *Pakistan*. Ils ont également fait l'objet de représailles (*Bangladesh, Chine et Vietnam*) ou ont été détenus arbitrairement (*Iran*).

Enfin, les **défenseurs du droit à la terre** et celles et ceux qui ont dénoncé les expulsions forcées ont été arrêtés et détenus arbitrairement (*Bangladesh, Birmanie, Cambodge, Chine, Indonésie, Malaisie, Pakistan*). Quant aux **défenseurs de l'environnement**, ils ont été victimes d'assassinats ou d'autres formes d'attaques (*Thaïlande*), de représailles (*Inde*), de mesures répressives (*Bangladesh*) ou de harcèlement (*Philippines*).

EUROPE DE L'EST / ASIE CENTRALE



L'absence de pluralisme politique dans la majorité des pays de la région a continué de favoriser l'émergence de pouvoirs de plus en plus autoritaires au sein

des Etats pour lesquels les défenseurs représentent une menace (*Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Turkménistan*).

Par ailleurs, les tentatives de rapprochement de la communauté internationale pour sortir certains pays particulièrement répressifs de leur isolement n'ont pas porté leurs fruits (*Ouzbékistan, Bélarus, Turkménistan*). Le *Kazakhstan*, pourtant élu à la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en 2010 a fait preuve de peu de volonté pour améliorer la situation des droits de l'Homme.

Cette année encore, les défenseurs ont fait l'objet de menaces de mort et/ou d'attaques dans la plupart des pays de la région (*Azerbaïdjan, Russie, Géorgie, Kazakhstan, Ouzbékistan, Turkménistan*). En *Russie*, des actes de violence sont allés jusqu'à l'assassinat de six défenseurs dans l'impunité la plus totale.

Ainsi, au *Bélarus* et en *Russie*, les **défenseurs luttant contre la xénophobie** ont été victimes de menaces et de violences par des organisations d'extrême droite, allant jusqu'à l'assassinat (*Russie*). De même, les défenseurs des **droits des homosexuels,**

bisexuels et transsexuels (LGBT) ont été victimes de menaces et de violences (*Géorgie, Serbie*).

D'autre part, ces dernières années, les Etats de la région ont mis en place un arsenal juridique pour encadrer de manière stricte les **libertés d'association et de rassemblement pacifique**. Dans ce contexte, de nouvelles lois restrictives ont été adoptées sur les médias (*Bélarus, Kazakhstan*), la liberté d'association (*Azerbaïdjan*) et la liberté de rassemblement (*Géorgie, Kirghizistan*). De manière générale, la question de l'enregistrement des associations est restée une préoccupation majeure (*Turkménistan, Ouzbékistan, Bélarus, Azerbaïdjan*) et il est également devenu très difficile, voire impossible de tenir des rassemblements pacifiques (*Bélarus, Ouzbékistan, Turkménistan*) et ce, même dans les pays se disant démocratiques (*Géorgie, Serbie*).

Les Etats ont également tenté de limiter le travail des défenseurs par la mise en place d'un système de surveillance extrêmement poussé et en entravant les échanges de ces derniers avec leurs partenaires à l'étranger (*Turkménistan, Bélarus, Kirghizistan, Ouzbékistan, Russie*).

Enfin, les défenseurs **luttant contre l'impunité** ont continué d'être particulièrement réprimés (*Azerbaïdjan, Fédération de Russie, Géorgie*). Par ailleurs, le travail des défenseurs est resté extrêmement difficile dans les zones de conflit ou de post-conflit (*Russie, Géorgie, Ouzbékistan*) avec, notamment, le renforcement des politiques sécuritaires (Caucase du Nord).



Campagnes de diffamation, harcèlement judiciaire, violences, disparitions forcées, détention arbitraire, torture, assassinats... la répression s'est poursuivie dans la région en 2009. En Tunisie et en Algérie, les élections présidentielles ont donné lieu à de nombreuses mesures visant à museler toute voix contestataire. Par

ailleurs, le maintien de l'état d'urgence en Syrie, en Égypte, en Algérie et au Yémen dans la province de Saada a soumis les défenseurs des droits de l'Homme à une législation d'exception. Enfin, dans les Etats touchés par des conflits armés (Israël/TPO, Yémen), les autorités ont instrumentalisé les troubles pour restreindre les activités des défenseurs. Ainsi, celles et ceux qui ont dénoncé les violations commises dans le cadre de conflits armés ont été arrêtés par les autorités (Israël/TPO) et poursuivis, accusés de sympathiser avec les mouvements d'insurrection armée ou séparatistes (Maroc et Sahara occidental, Yémen).

Dans certains pays, il a été impossible aux mouvements de défense des droits de l'Homme de se constituer ouvertement (Arabie saoudite, Libye). Dans plusieurs Etats, la **formation d'une association** est restée subordonnée à l'obtention d'une autorisation administrative préalable (Bahreïn, Égypte, Jordanie, Libye, Syrie). Par ailleurs, dans les pays où aucune autorisation administrative n'est nécessaire pour exercer une activité associative, les autorités se sont parfois refusées à appliquer ce droit (Algérie, Maroc et Sahara occidental, Tunisie).

En 2009, les défenseurs des droits de l'Homme ont fait l'objet de campagnes de diffamation s'inscrivant dans une stratégie globale de **criminalisation du mouvement des droits de l'Homme** (Bahreïn, Maroc, Tunisie). D'autre part, l'utilisation de lois répressives à des fins politiques a encore été renforcée par l'instrumentalisation de la procédure judiciaire – procès devant des cours d'exception, aveux obtenus sous la torture, etc. (Bahreïn, Égypte, Syrie, Tunisie, Yémen).

Dans d'autres pays, la pratique des disparitions forcées (Syrie, Yémen), de la torture (Bahreïn, Égypte, Tunisie, Yémen, Libye) et de la détention administrative sans inculpation ni jugement (Égypte, Israël) est restée répandue.

De nombreux défenseurs des droits de l'Homme ont par ailleurs été empêchés de quitter le territoire national ou arrêtés suite à leur participation à l'étranger à des conférences relatives aux droits de l'Homme (Arabie saoudite, Égypte, Israël, Syrie, Tunisie). Les autorités ont par ailleurs accru la surveillance des défenseurs, les harcelant dans leur vie privée et professionnelle (Tunisie, Algérie, Israël/TPO).

La **liberté de la presse** a continué d'être bafouée. Des journaux ont été saisis ou interdits de diffusion (Algérie, Maroc, Yémen), des centres de médias fermés par les autorités (Israël/TPO, Syrie, Tunisie) et des journalistes poursuivis (Algérie, Bahreïn, Égypte, Maroc, Syrie, Tunisie, Yémen).

EUROPE OCCIDENTALE



En 2009, les pays d'Europe occidentale ont continué d'adopter des instruments puissants pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme. En avril 2009, le Conseil de l'Europe a adopté une résolution appelant les parlements nationaux "à soutenir les mesures d'assistance et de protection destinées aux défenseurs menacés". Au sein même de l'UE, 2009 a également été marquée par l'initiative des "villes refuges", reflétant une volonté politique de protéger des défenseurs de pays tiers. Il s'agit d'identifier les villes de l'UE prêtes à accueillir des défenseurs en danger. Toutefois, à la fin de l'année l'initiative n'avait toujours pas été officiellement adoptée par les États.

Malgré ces politiques en faveur des défenseurs à l'étranger, la situation des militants des droits de l'Homme dans la région reste à certains égards préoccupante. Nombre de défenseurs continuent en effet de se heurter à des obstacles à leurs activités, notamment ceux qui défendent les **droits des migrants** : en France par exemple, la nécessité de réformer la législation pour lever les obstacles à la défense des droits des migrants a fait l'objet d'un grand débat public. Le caractère vague des dispositions concernant le délit "d'aide au séjour irrégulier" expose les défenseurs des droits des migrants au risque de harcèlement judiciaire.

Dans certains pays de la région, la **question des minorités ethniques**, notamment le peuple rom, est resté en 2009 très sensible. Dans un tel contexte, ceux qui défendent leurs droits

ont été soumis à des actes de harcèlement judiciaire et d'intimidation (Grèce, Italie).

De même, les défenseurs des **droits économiques et sociaux** ont été harcelés. En Turquie notamment, les manifestations pacifiques du mouvement syndical ont été réprimées de façon systématique, et des dirigeants syndicaux ont été soumis à des arrestations et des procès arbitraires.

Sous prétexte de mieux protéger l'ordre public, le **droit au respect de la vie privée et l'exercice des libertés civiles** ont par ailleurs continué d'être menacés en France en 2009, avec la création au sein du ministère de l'intérieur d'un fichier permettant le fichage, entre autres, des "activités publiques" ou des "motivations politiques, religieuses, philosophiques ou syndicales" pouvant être incompatibles "avec l'exercice des fonctions ou des missions envisagées". La portée du texte donne aux autorités le pouvoir de collecter des données personnelles sur des représentants actifs de la société civile, notamment sur des défenseurs des droits de l'Homme.

Enfin, la **lutte contre l'impunité** pour de crimes internationaux a été attaquée en Espagne, où le juge **Baltasar Garzón** a été soumis à un harcèlement judiciaire pour avoir tenté d'enquêter sur des crimes contre l'humanité commis sous la dictature de Franco.

Témoignages de défenseurs

AFRIQUE

Une journaliste éthiopienne forcée à l'exil

"Alors que j'exerçais mon métier, j'ai dû faire face à des actes d'intimidation, des actes de harcèlement et j'ai été suivie par des membres des forces de sécurité. (...) Du fait de ce harcèlement continu, j'ai été contrainte de démissionner. En février dernier, j'ai appris de sources sûres que j'allais être arrêtée par le gouvernement. J'ai dû fuir mon pays pour sauver ma vie. Je voudrais remercier l'Observatoire qui m'a soutenu financièrement et m'a fourni conseils et assistance pour ma réinstallation."

Floribert Chebeya, président de la Voix des sans voix, assassiné en juin 2010



"C'est avec joie que je recouvre cette occasion de reprendre contact avec vous après notre libération intervenue à Kinshasa vers la fin de l'après-midi, mardi 17 mars 2009, des geôles de la Direction Générale de Renseignements et Services spéciaux de la Police. Je vous remercie infiniment pour le soutien et la mobilisation qui ont contribué à notre libération. Nos familles et organisations sont soulagées."

Message reçu de la part de Floribert Chebeya après sa libération le 17 mars 2009. Il avait été arrêté, ainsi que trois autres défenseurs des droits de l'Homme, le 15 mars 2009 à l'issue d'un point de presse sur la crise institutionnelle en RDC. Détenus arbitrairement, ils avaient subis des traitements inhumains et dégradants.

Le 1er juin 2010, Floribert est porté disparu après avoir été convoqué par l'Inspection Générale de la police nationale. Le 2 juin dans la matinée, son corps sans vie est retrouvé dans sa voiture sur une route à la sortie de Kinshasa. Malgré l'appel à la mise en place d'une enquête indépendante lancé par l'Observatoire, les autorités congolaises n'ont toujours pas fait la lumière sur les circonstances de son assassinat présumé.

ASIE

U Aung Htoo, Secrétaire Général - Burma Lawyers' Council, Birmanie



"Ma famille et moi avons bénéficié de la protection de l'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme. Grâce à ce programme, je me sens encouragé, en tant que défenseur des droits de l'Homme, à continuer la lutte pour les droits de l'Homme, non seulement en Birmanie mais aussi à travers le monde et à me sacrifier pour cette cause."

Au cours de la conférence organisée par le défenseur U Aung Htoo sur la Birmanie à Bangkok en mai 2009, les autorités birmanes ont émis un mandat d'arrêt contre lui et a tenté de l'enlever à l'hôtel où se tenait la conférence. L'Observatoire l'a aidé avec sa famille à se cacher puis à s'exiler en Suède.

EUROPE ET ASIE CENTRALE

Anastasia Denisova, Présidente d' ETHnICS, Russie



"Hier soir mon avocat a reçu une réponse du bureau du Procureur selon laquelle mon affaire avait été classée du fait de l'absence de comportement illégal de ma part, ils ont même indiqué que le Procureur m'avait envoyé ses excuses officielles."

Je voudrais exprimer ma sincère reconnaissance à tous ceux qui ont pris part à la campagne pour ma défense et pour toutes les actions qui ont été entreprises. Je suis encore un peu nerveuse car je n'ai pas encore eu de documents écrits en mains."

Présidente d'ETHnICS, un groupe de jeunesse basé à Krasnodar encourageant la tolérance en Russie, Anastasia a fait l'objet d'actes de harcèlement répétés. En octobre 2009, des agents du gouvernement ont tenté de l'arrêter et une enquête pénale a été ouverte contre elle pour violation des droits d'auteur dans l'exercice de ses fonctions. Elle a ensuite été interceptée à l'aéroport de Krasnodar et empêchée de se rendre à une conférence sur les droits de l'Homme. Par crainte de représailles, elle a été forcée de quitter Krasnodar.

AMÉRIQUES

Aida Quilcué, Première conseillère, Conseil régional autochtone du Cauca (Consejo Regional Indígena del Cauca - CRIC), Colombie



"Cela a été très difficile, mais avec le soutien de mon peuple et de vous tous, nous continuons à défendre nos droits. La prise de position catégorique de la communauté internationale a été très importante et a contribué à réduire un peu l'oppression."

Malgré l'assassinat de son mari, Edwin Legarda, en décembre 2008, Aida Quilcué continue à lutter pour les droits des peuples autochtones en Colombie.

Raúl Hernández Abundio, membre de l'organisation "Peuple autochtone Me'phaa" (Organización Pueblo Indígena Me'phaa - OPIM)



"Je suis détenu pour avoir défendu, avec mes compagnons, les droits de mon peuple et pour avoir aspiré à une vie plus digne pour les communautés Me'phaa. Je remercie l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, qui m'a accompagné et s'est inquiété pour moi depuis le début. Je sais que cela va contribuer à ma libération future et va me permettre de rejoindre mes proches au plus vite et de continuer à défendre les droits de mon peuple."



La FIDH et l'OMCT souhaitent remercier l'Union européenne pour avoir rendu possible la publication du rapport annuel de l'Observatoire, ainsi que l'Organisation Internationale de la Francophonie, la Fondation Oak et la République et Canton de Genève. Son contenu relève de la seule responsabilité de la FIDH et de l'OMCT et ne doit en aucun cas être interprété comme reflétant l'opinion des institutions les soutenant.